

Organisation de la gouvernance conjointe Etat – Collectivités .

Groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales »	Groupe de concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales (particulièrement les conseils régionaux), chargé de définir les spécifications fonctionnelles et techniques des versions successives du progiciel Prodige, en prenant en compte les besoins des services de l'État et des collectivités territoriales intéressées. Largement ouvert, il centralise les demandes d'évolutions émanant des MOA régionales, priorise et arbitre. Il est aussi un lieu de partage d'expériences et d'échanges entre les régions.
Comité de pilotage Prodige	Les membres du groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales » sont trop nombreux pour que ce groupe puisse assurer le pilotage opérationnel de la réalisation d'une nouvelle version. Pour chaque nouvelle version, le groupe crée donc un Comité de pilotage Prodige, qui rassemble les partenaires intéressés, notamment les financeurs, pour assurer ce pilotage opérationnel.
Mission pour l'Information Géographique (MEDDTL ¹)	Maîtrise d'ouvrage coordonnatrice, elle anime le groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales », coordonne les partenaires, recherche le consensus. Elle finance les évolutions, avec la participation des partenaires régionaux intéressés.
MOA régionales	Dépend du projet régional : SGAR et services de l'Etat, conseils régionaux, autres collectivités territoriales, partenariat Etat - Collectivités territoriales. Chaque MOA régionale nomme un correspondant qui participe au groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales ».
Chef de projet de maîtrise d'ouvrage (CPMO)	Il est désigné par le premier comité de pilotage Prodige dans le cadre de la réalisation de chaque nouvelle version de Prodige
Assistance à MOA et MOE fonctionnelle	La Division Villes et Territoires du CETE de l'Ouest analyse les demandes d'évolution. Elle s'appuie sur les experts techniques du ministère (CP2I ² : Pôle National d'Expertise - infrastructure géomatique et centre serveur).
MOE technique	Assurée par le DO ³ Ouest du CP2I, qui produit les projets de cahiers des charges.
Maîtrise d'œuvre d'accompagnement	Assurée par le DO Ouest du CP2I : études de conduite du changement, documentation « utilisateur », mise en place des sites pilotes.
Pôle national de diffusion de Prodige (PND)	Assurée par le DO Ouest du CP2I : assistance aux administrateurs de plateforme, organisation des formations, mise en place et administration d'un site de démonstration de Prodige.

1 MEDDTL : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

2 CP2I : Centre de prestations et d'ingénierie informatique du MEDDTL.

3 DO : Département Opérationnel